

compte rendu du conseil municipal

ou se reparle de la future caserne des pompiers



compte rendu du conseil municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Fitane, maire.

- Etaient présents : Patrick FITAN. Nicole PION - Sandrine BLANCHET. Jérôme GANIOT.- Raymond QUEREILHAC - LUMBROSO -.Patrick CAPMARTIN.- Marie-David GUYONNET - Jean-Raymond VILLANOVA - Romain DUPORT. - Muriel DEVILLONI.
- Excusés: Simone BROUSTET (pouvoir à Romain DUPORT). Régis SOUBABERE (pouvoir à Muriel DEVILLONI).- Alain SEIDEL (pouvoir à Patrick FITAN).
- Absente : Isabelle ARRICASTRE.
- Secrétaire de séance : Sandrine BLANCHET

Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2021 à l'unanimité Approbation du compte rendu de la séance du 09 avril 2021 à l'unanimité

Tarifs des glaces et boissons du mini-golf : Le Conseil Municipal décide d'appliquer les mêmes tarifs que ceux appliqués en 2020. Décision prise à l'unanimité.

Vente de terrains au lotissement de la Plaine le Maire présente le projet de vente de deux parcelles (AI 278 et 279) au lotissement de la Plaine au profit du Toit Familial de Gascogne. La montant de la vente est fixé à 18 000 € par parcelle soit un total de 36 000 €. Décision favorable prise à l'unanimité.

Location ancienne salle du SIVOM : Une demande de location de cette salle a été faite par l'ASEI de Madiran à compter du 10 septembre 2021. Monsieur le Maire propose un montant mensuel de 80 €, toutes les charges étant comprise dans le montant. Décision favorable à l'unanimité.

Location Octogone de la Base de Loisirs - le Maire demande au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité de location pour l'Octogone de la Base de Loisirs, et ce pour un montant de 50 euros la journée. Décision favorable par 13 voix pour et une abstention.

Avenant 3 de la convention AG2R La Mondiale- Cité de l'Orgue : Le Maire explique le pourquoi de ce troisième avenant. La Commune de Plaisance n'étant pas en possession de tous les éléments financiers permettant de finaliser ce dossier, il est nécessaire que la durée de convention de partenariat soit modifiée. Cet avenant n° 3 le permet le calendrier est donc le suivant : 20 000 € sur présentation d'un plan de financement finalisé au plus tard au 31-12-2022 20 € au plus tard le 30-06-2023 - 10 000 € sur présentation des factures au plus tard au 31-12-2023 Décision favorable pour la signature de cet avenant à l'unanimité.

Décisions et informations

.Estimation du Moulin de Cassagnac : En attente du retour du service France Domaines.

.Suppression de la régie des sacs poubelles Vu le peu de sacs poubelles vendus à la Mairie, la décision de suppression de la régie a été actée.

.Convention chats errants - La convention conclue en 2020 avec l'association « Chapatoune » a été reconduite. .

Modification de la Régie des Marchés : le Maire explique que pour pallier au manque de placier, la régie des marchés est mise en sommeil. Les paiements se feront par le biais d'avis des sommes à payer qui seront envoyés au domicile du débiteur, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Informations et questions diverses

- Saison 2021 au minigolf : Les recrutements ont été effectués, la préférence a été donnée aux jeunes de la commune de Plaisance qui n'avaient pas encore travaillé pour la Mairie de Plaisance.

- Questions posées par l'opposition:

.Le mail de l'entreprise Bodet concernant l'état du bourdon en date du 21 septembre 2020 est joint au compte-rendu.

.Nous sommes en attentes des informations concernant la Gendarmerie (par Monsieur le Député) et la Caserne (par le S.D.I.S 32).

.un courrier va être envoyé à la DDFIP à Auch, pour obtenir la possibilité de procéder à une optimisation des bases fiscales sur la commune.

.Nuit noire, étude de faisabilité sur le réseau modernisé en LED, et coût sur le reste du réseau. Une réunion sera envisagée après le retour d'expérience des habitants du quartier des Contes.

- **Décisions du maire par délégation du conseil municipal**

Le conseil a pris connaissance des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 40.



L'Octogone pourra être loué



Les Pompiers attendent la nouvelle caserne depuis quelques années déjà



une salle de la Mairie bientôt louée à une association



Le projet de la Cité de l'Orgue avance doucement mais surement